



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 6 novembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRESENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme MONTAUCET, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. LECERF, M. DUBUS, M. GARANS, M. COUTIER, M. SALLABERRY, Mme DESTOUESSE, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, Mme MOUNIER, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, M. ROBLES, M. POULAERT, M. CLAVERIE

EXCUSES

Mme DUPRE	procuration à	Mme BIRLES
Mme SAINT-AUBIN	procuration à	Mme DUFAU
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. DUBUS
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme FAURE	procuration à	M. POULAERT
Mme DELAVENNE	procuration à	M. CLAVERIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs: 6

Nombre de votants : 33

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2014

Compte rendu de la séance du 16 septembre 2014

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire,

Vote : 33
Pour : 33

Le Conseil municipal,

APPROUVE le compte rendu de la séance du 16 septembre 2014

Compte rendu de la séance du 23 septembre 2014

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire,

Vote : 33
Pour : 33

Le Conseil municipal,

APPROUVE le compte rendu de la séance du 23 septembre 2014

Décisions prises par délégation

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
211	20/08	Dispo Centre Culturel Planches et Plume Jean Mouchet 2014 2015	Convention de mise à disposition de la salle polyvalente de l'école J. Mouchet au Centre Culturel	A titre gratuit
212	20/08	Dispo Poueymidou Aérofit's Club 2014 2015	Convention de mise à disposition de la salle de sport de l'école D. Poueymidou à l'asso Aérofit's club	A titre gratuit
213	20/08	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin.	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin au mois de juillet 2014	1050,00 € HT
214	20/08	Dispo Aérofit's Club Concaret 2014 2015	Convention de mise à disposition de la salle polyvalente de l'école F. Concaret à l'asso Aérofit's club	A titre gratuit
215	20/08	Dispo Aérofit's Club J. Mouchet 2014-2015	Convention de mise à disposition de la salle polyvalente de l'école J. Mouchet à l'asso Aérofit's club	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
216	20/08	DispoAideFamilleEt SocialeR.Lasplacettes2014-2015	Convention de mise à disposition de la salle de sport de l'école R. Lasplacettes à l'asso Aide Familiale et Sociale	A titre gratuit
217	22/08	Avenant n° 2 au contrat de prestation de services entre la Ville de Tarnos, le CBE et l'entreprise LES PETITS PAPIERS	Avenant n° 2 au contrat de prestation de services entre la Ville de Tarnos, le CBE et l'entreprise LES PETITS PAPIERS – Changement du nom en « LPP EXPERTISES »	
218	22/08	Contrat de vente d'un spectacle entre la Ville de Tarnos et KARAKOL PRODUCTION	Contrat avec la société Karakoil production pour la représentation de M. Gérard Luc lors du 70ème anniversaire de la Libération	1340,00€ TTC
219	22/08	ASSURANCES FESTIVAL LES OCEANIQUES 2013 - REGLEMENT DE SINISTRE DU 13 JUILLET 2013 - ANNULATION FESTIVAL	Encaissement du chèque relatif à l'assurance annulation du festival « Les Océaniques » 2013	26385,00 €
220	26/08	Dispo AST QI GONG TAI CHI SO QI - J. MOUCHET 2014 2015	Convention de mise à disposition de la salle polyvalente de l'école J. Mouchet à l'asso AST Qi Gong Tai Chi So Qi	A titre gratuit
221	26/08	CONVENTION DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	Convention avec la CAF pour le versement d'une subvention pour l'achat de matériel informatique de la crèche St Exupéry	Subvention perçue : 1634,00 €
222	27/08	Convention conclue avec l'organisme URSCOP de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin.	Convention conclue avec l'organisme URSCOP de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 3 juin 2014	150,00 € HT
223	27/08	Contrat d'occupation du domaine public – Logement Ecole Odette Duboy RDC – Mme MESPLEDE	Contrat avec Mme Mesplède pour l'occupation d'un logement à l'école Odette Duboy jusqu'au 31 octobre 2014	Loyer mensuel : 228,58 €
224	01/09	Convention conclue avec l'organisme SNEGSO de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin.	Convention conclue avec l'organisme SNEGSO de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 9 septembre 2014	75,00 € HT
225	01/09	mise à disposition logement MNS	Convention de mise à disposition d'un logement au CMAC aux MNS	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
226	04/09	ACQUISITION MATERIEL ENTRETIEN DES SOLS	Marché relatif à l'acquisition de matériel pour l'entretien des sols avec les entreprise PHS et Karcher	Montant maximum : 26000,00 € HT
227	05/09	DVCS - Médiathèque - N Boyer	Contrat avec Mme Boyer pour la conférence du 25 septembre 2014 à la médiathèque	300,00 € TTC
228	05/09	DVCS - Médiathèque - Julien CORDIER	Contrat avec M. Cordier pour la conférence du 25 septembre 2014 à la médiathèque	300,00 € TTC
229	05/09	DVCS - Médiathèque - Y Santamaria	Contrat avec M. Santamaria pour la conférence du 8 novembre 2014 à la médiathèque	300,00 € TTC
230	05/09	AST QI GONG TAI CHI SO QI de mise à disposition de la salle de reunion de l'eglise des forges	Convention de mise à disposition de la salle de réunion de l'église des Forges à l'asso AST Qi Gong Tai Chi So Qi	A titre gratuit
231	05/09	AST QI GONG TAI CHI SO QI mise à disposition de la salle de sport du cmac	Convention de mise à disposition de la salle de sport du CMAC à l'asso AST Qi Gong Tai Chi So Qi	A titre gratuit
232	09/09	Contrat d'occupation du domaine public – Logement n°1 Ecole Jean Jaurès – Mme SANCHEZ	Contrat avec Mme Sanchez pour la mise à disposition d'un logement de l'école J. Jaurès jusqu'au 20 janvier 2015	Loyer mensuel : 305,00 €
233	09/09	Convention conclue avec l'organisme GEIQ INTERPRO de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin.	Convention conclue avec l'organisme GEIQ INTERPRO de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 12 septembre 2014	75,00 € HT
234	10/09	Attribution Marché Maitrise Oeuvre Maison des chasseurs décision modificative	Marché relatif à la maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une maison de la chasse	15510,00 € TTC
235	11/09	Contrat d'occupation du domaine public – CMAC – F3 RDC.	Contrat avec M. Moyhan pour la mise à disposition d'un logement au CMAC jusqu'au 12 décembre 2014	Loyer mensuel : 150,00 €
236	12/09	Avenant n° 2 au contrat de prestation de services entre la Ville de Tarnos, le CBE et l'entreprise HADOC	Avenant n° 2 au contrat de prestation de services entre la Ville de Tarnos, le CBE et l'entreprise HADOC modifiant le prix mensuel de location	
237	15/09	Dispo l'Association DANSE ET VIE de mise à disposition de la salle polyvalente de l'école J. MOUCHET	Convention de mise à disposition de la salle polyvalente de l'école J. Mouchet à l'asso Danse et Vie	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
238	15/09	l'A.S.T Yoga mise à disposition de la salle polyvalente de l'école F. CONCARET.	Convention de mise à disposition de la salle polyvalente de l'école F. Concaret à l'asso AST Yoga	A titre gratuit
239	16/09	DVCS - Ecole de Musique - Mise à dispo salle APEEMM	Convention de mise à disposition de l'auditorium de l'école de musique à l'APEEMM	A titre gratuit
240	16/09	DVCS - Ecole de Musique - Mise à dispo salle Big Band	Convention de mise à disposition de l'auditorium de l'école de musique à l'association « Les amis du jazz »	A titre gratuit
241	16/09	DVCS - Ecole de Musique - Mise à dispo salle Centre socio culturel	Convention de mise à disposition de la salle de dessin de l'école de musique au Centre Culturel et Social	A titre gratuit
242	17/09	action en justice et représentation par un avocat.Instance n°1401633-2 : SARL DIDIER HOGUET IMMOBILIER/Commune de TARNOS	Action en justice pour défendre les intérêts de la Commune dans l'instance n°1401633-2	
243	18/09	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin.	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin au mois de septembre	525,00 € HT
244	18/09	DVCS - Médiathèque - Avenant contrat libreplume	Avenant au contrat avec l'association Libre Plume pour l'animation lecture à la Médiathèque	140,00 € TTC
245	18/09	Mise à Dispo Salle de Sport D. POUEYMIDO SICSBT Danse Contemporaine 2014-2015	Convention de mise à disposition de la salle de sport de l'école D. Poueymidou à la SICSBT Danse contemporaine	A titre gratuit
246	18/09	Mise à Dispo salle de Sport D.POUEYMIDOU AST Hip Hop	Convention de mise à disposition de la salle de sport de l'école D. Poueymidou à l'AST Made in Hip Hop	A titre gratuit
247	19/09	Convention conclue avec l'organisme GENESE de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin.	Convention conclue avec l'organisme GENESE de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 17 juin 2014	75,00 € HT

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
248	22/09	Convention de prestation de services relative a la mise en œuvre d'activités périscolaires pour les niveaux maternelle et primaire	Convention avec l'association Hegaldi AST Aérobic pour les animations dans le cadre des NAP	Tarif forfaitaire : 22,00 € TTC/ heure
249	22/09	Convention de prestation de services relative a la mise en œuvre d'activités périscolaires pour les niveaux maternelle et primaire avec l'association CCSBT – Section théâtre	Convention avec le Centre Culturel et Social de Boucau Tarnos pour les animations dans le cadre des NAP	Tarif forfaitaire : 22,00 € TTC/ heure
250	22/09	Convention de prestation de services relative a la mise en œuvre d'activités périscolaires pour les niveaux maternelle et primaire avec l'association SICSBT Judo	Convention avec la SICSBT Judo pour les animations dans le cadre des NAP	Tarif forfaitaire : 22,00 € TTC/ heure
251	22/09	Convention de prestation de services relative a la mise en œuvre d'activités périscolaires pour les niveaux maternelle et primaire avec l'association Théâtre du Versant	Convention avec Le théâtre du Versant pour les animations dans le cadre des NAP	Tarif forfaitaire : 22,00 € TTC/ heure
252	23/09	Convention conclue avec l'organisme TONNERRE 511 DELTA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin.	Convention conclue avec l'organisme TONNERRE 511 DELTA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 29 septembre 2014	50,00 € HT
253	24/09	Mise à Dispo Salle Polyvalente Ecole J. Mouchet à Lous de Garros	Convention de mise à disposition de la salle polyvalente de l'école J. Mouchet à l'association LOUS DE GARROS	A titre gratuit
254	24/09	Mise à Dispo salle Polyvalente J. Mouchet Centre Culturel Social Théâtre Enfants	Convention de mise à disposition de la salle polyvalente de l'école J. Mouchet au Centre Culturel et Social de Boucau Tarnos	A titre gratuit
255	24/09	Mise à Dispo salle F.CONCARET AST Hégaldi Aérobic	Convention de mise à disposition de la salle polyvalente de l'école F. Concaret à l'association AST Aérobic	A titre gratuit
256	24/09	Mise a Dispo Salle Poueymidou AST HEGALDI AEROBIC	Convention de mise à disposition de la salle de sport de l'école D. Poueymidou à l'association AST Aérobic	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
257	24/09	Mise a Dipo salle F. Concaret Centre Culturel Danse Espagnole	Convention de mise à disposition de la salle polyvalente de l'école F. Concaret au Centre Culturel et Social	A titre gratuit
258	24/09	Objet : CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE DES MAITRE DE L'ECOLE CHARLES DURROTY	Convention de mise à disposition de la salle des maîtres de l'école C. Durroty au centre Aintzina	A titre gratuit
259	24/09	URBAN DANCE SCHOOL AST Mise a dispo Salle F. Concaret	Convention de mise à disposition de la salle polyvalente de l'école F. Concaret à l'association Urban Dance School	A titre gratuit
260	25/09	DVCS - Tournage film	Contrat avec la société Stromboli film pour la mise à disposition des terrains de la Baye dans le cadre du tournage d'un film	A titre gratuit
261	25/09	DVCS - Médiathèque - Editions de la cerise	Contrat avec les Editions de la Cerise pour la mise à disposition de planches originales du livre « Welcome » à la Médiathèque	1000,00 € TTC
262	25/09	DVCS - Médiathèque - Guillaume TROUILLARD	Contrat avec G. Trouillard pour l'animation d'un atelier et un concert à la Médiathèque	861,00 € TTC
263	25/09	DVCS - Médiathèque - Antoine TROUILLARD	Contrat avec A. Trouillard pour un concert à la Médiathèque	360,00 € TTC
264	25/09	DVCS - Médiathèque - Eric Faye	Contrat avec E. FAYE pour l'animation d'un atelier à la Médiathèque	411,00 € TTC
265	26/09	ANNULEE par la décision n° 2014/283		
266	26/09	Contrat d'occupation du domaine public – logement Ecole J. Jaurès N° 2	Contrat avec M. Taylor pour la mise à disposition d'un logement à l'école J. Jaurès jusqu'au 30 avril 2014	Loyer mensuel : 300,00 €
267	26/09	Convention conclue avec l'organisme URSCOP de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin.	Convention conclue avec l'organisme URSCOP de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 15 octobre 2014	150,00 € HT
268	26/09	Mise a Dipo Salle R.LASPLACETTES Club des Aînés	Convention de mise à disposition de la salle de sport de l'école R. Lasplacettes à l'association du Club des Aînés de Tarnos	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
269	26/09	Mise a Dispo Lasplacettes Rencontre & Amitié	Convention de mise à disposition de la salle de sport de l'école R. Lasplacettes à l'association Rencontre et Amitiés	A titre gratuit
270	26/09	Mise a Dispo R Lasplacettes BATO YA ZAMBA année scolaire 2014-2015	Convention de mise à disposition de la salle de sport de l'école R. Lasplacettes à l'association Bato Ya Zamba	A titre gratuit
271	29/09	Mise à Dispo Installations sportives municipales LP Ambroise CROIZAT	Convention de mise à disposition des installations sportives municipales au LP A. Croizat	A titre gratuit
272	29/09	Convention conclue avec l'organisme OFFICE DU TOURISME DU SEIGNANX de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin.	Convention conclue avec l'organisme OFFICE DU TOURISME DU SEIGNANX de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 13 mars 2014	75,00 € HT
273	29/09	convention de mise à disposition du local résidentiel Dous Haous-Médiatrice familiale	Convention de mise à disposition du local résidentiel Dous Haous à Maître Aguer - Médiatrice familiale	A titre gratuit
274	30/09	DVCS - EMM - Convention prêt de salle LEP 24/11/14	Convention de mise à disposition de la salle 1 de l'école de musique avec le LP A. Croizat le 24 novembre 2014	A titre gratuit
275	07/10	REGLEMENT DE SINISTRE - PORTIQUE DE SIGNALISATION RUE PIERRE SEMARD - SINISTRE DU 6 MAI 2014 -	Indemnisation suite au sinistre du 6 mai 2014 concernant un portique de signalisation	Indemnisation reçue : 2945,60 €
276	07/10	ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE - SINISTRE DU 10 JUIN 2014 - VEHICULE 2549 RJ 40 -	Indemnisation suite au sinistre du 10 juin 2014 concernant un véhicule municipal	Indemnisation reçue : 139,43 €
277	08/10	annulation de la decision n° 2014/202 et Convention de prestation de service	Convention avec M. Carlier, médecin, dans le cadre de son concours auprès des établissements d'accueil de la petite enfance	Heure de vacation : 58,50 € (brut)
278	08/10	annulation de la decision n° 2014/202 et Convention de prestation de service	Convention avec Mme Voyeau-Laine, médecin, dans le cadre de son concours auprès des établissements d'accueil de la petite enfance	Heure de vacation : 58,50 € (brut)

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
279	09/10	Convention avec la Société TCMI pour l'occupation d'un un terrain communal	Convention avec la Société TCMI pour l'occupation d'un un terrain communal du 9 au 31 octobre 2014	A titre gratuit
280	09/10	attribution marché location et maintenance fontaines à eau sur réseau eau potable	Marché relatif à la location et la maintenance de fontaines sur le réseau d'eau potable avec la société Serviceo Sud Ouest	4825,44 € TTC par an
281	10/10	Convention conclue avec la CAF de Bayonne de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin.	Convention conclue avec la CAF de Bayonne de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 17 octobre 2014	150,00 € HT
282	10/10	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin.	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin les 2, 6, 7 et 16 octobre 2014	350,00 € HT
283	13/10	DVCS - EMM - Location instrument de musique	Convention de location d'un instrument de musique	Montant de la location : 80,00 €
284	13/10	DVCS - MAC - Snawt	Contrat de vente d'un spectacle avec l'association Make you Move pour la représentation du 17 octobre 2014	500,00 € TTC
285	13/10	MARCHE DE FOURNITURES - ATTRIBUTION DES MARCHES DE FOURNITURES ET LIVRAISON DE MOBILIER POUR LES SERVICES MUNICIPAUX	Marché relatif à la fourniture et la livraison de mobilier pour les services municipaux avec la société Collectivité Services	Montant annuel maximum : 29 000,00 € HT
286	16/10	DVCS - Emm - Avenant convention mise à dispo salle CCSBT	Avenant à la convention avec le Centre Culturel et Social de Boucau – Tarnos pour la mise à disposition de la salle de dessin de l'école de musique	A titre gratuit

2014-11-154-DR/FIN – Budget de la Commune 2014 : décision modificative

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Concernant la voirie de la rue Jean Jaurès, M. Poulaert demande ce qu'il va se passer.

M. le Maire indique qu'une réunion de quartier a été organisée lors de laquelle les riverains de la rue Jean Jaurès ont pu avoir différentes informations. Il rajoute que, dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires de la Communauté de Communes du Seignaux, il est probable que la première tranche des travaux soit réalisée.

Vote : 33

Pour : 28

Abstention : 5 (Mmes Faure et Delavenne et MM. Roblès, Poulaert et Claverie)

Le Conseil municipal,

ADOpte la décision modificative telle que figurant dans le tableau ci après :

ARTICLES	LIBELLE	PLUS	MOINS
FONCTIONNEMENT DEPENSES		138 000	138 000
011-Charges à caractère général		46 000	15 000
616-020	Primes d'assurance (4)		15 000
611-421	Avenant DSP CLSH TAP (1)	46 000	
012-Charges de personnel		0	88 000
64131-20	Rémunérations personnel non titulaire (5)		54 000
64118-020	Autres indemnités (5)		18 000
6453-020	Cotisations caisse de retraite (5)		16 000
65-Autres charges de gestion courante		0	35 000
6558-33	Subvention d'équilibre MAC (6)		20 000
6558-90	Subvention d'équilibre pôle des services (6)		15 000
739-Reversement et restitutions sur impôts et taxes		92 000	0
739115-824	Prélèvement art 55 loi SRU (2)	83 000	
73925-01	FPIC (réajustement) (3)	9 000	
INVESTISSEMENT DEPENSES		342 000	198 400
204-Subventions d'équipement versées			115 000
2041512-822	Voirie J Jaurès		115 000
21-Immobilisations corporelles		192 000	83 400
2111-1405-020	Acquisition CBE pour bassin rétention	65 000	
21312-0202-20	Self restaurant J Jaurès		83 400
21318-0434-321	Remplacement puits de jour médiathèque	18 000	
2152-1203-64	Aménagement voirie Crèche St Exupéry	50 000	
2152-0805-811	Pluvial Impasse Ducau	50 000	
2128-1002-822	Confortement Talus Castagnet	9 000	
23-Immobilisation en cours		150 000	0
2313-1203-64	Construction crèche St Exupéry	55 000	
2313-1204-020	Construction centre technique (facturation APS)	25 000	
2313-1205-413	Équipement aquatique (facturation 40 % PRO)	70 000	
Solde investissement dépenses (besoin de financement)		143 600	
INVESTISSEMENT RECETTES		152 200	8 600
10-Dotations fonds divers et réserves		28 000	0
10222-01	FCTVA	28 000	
13-Subventions d'investissement		124 200	8 600
13251-1203-64	Subvention CCSX accès crèche	60 800	
1323-1203-64	Subvention FEC accès crèche	8 200	
1318-1203-64	Subvention CAF équipement crèche	38 200	
1328-1002-822	Participation talus Castagnet	17 000	
1323-1203-64	Subvention CG construction crèche		8 600
Solde investissement recettes (financement des dépenses)		143 600	

HABILITE Monsieur le Maire à régulariser toutes les écritures découlant de l'adoption de cette décision modificative.

2014-11-155-DR/FIN – Budget Bertin 2014 : décision modificative

Sur le rapport présenté par Madame Nogaro, Maire adjointe

Vote : 33

Pour : 28

Abstention : 3 (Mme Faure et MM. Roblès et Poulaert)

Contre ; 2 (Mme Delavenne et M. Claverie)

Le Conseil municipal,

ADOPTE la décision modificative telle que figurant dans le tableau ci après :

ARTICLES	LIBELLE	+	-
Fonctionnement dépenses		2 677,41	220 000,00
		-217 322,59	
Chapitre 011	Charges à caractère général	2 177,41	
605	Achat matériel, équipement, travaux	2 177,41	
Chapitre 66	Charges financières	500,00	
668	Autres charges financières (frais emprunt)	500,00	
Chapitre 042	Production stockée	0,00	220 000,00
71355	Variation des stocks de terrains (écritures de stocks)		220 000,00
Fonctionnement recettes		3 677,41	221 000,00
		-217 322,59	
Chapitre 70	Produits des services du domaine et ventes diverses		221 000,00
7015	Vente de terrain (LCI)		220 000,00
70328	Mise à disposition terrain GEIQ		1 000,00
Chapitre 042	Production stockée	3 677,41	
7133	Variation des encours (écritures de stock)	3 677,41	
Dépenses d'investissement		3 677,41	3 677,41
Chapitre 16	Emprunts		3 677,41
1641	Remboursement emprunt (vente)		3 677,41
Chapitre 040	En-cours de production de biens	3 677,41	
3355	Travaux en cours (écritures de stock)	3 677,41	
Recettes d'investissement		220 000,00	220 000,00
Chapitre 040	En-cours de production de biens		220 000,00
3355	Travaux en cours (écritures de stock)		220 000,00
Chapitre 16	Emprunts	220 000,00	
1641	Emprunts	220 000,00	

Écritures de stocks

HABILITE Monsieur le Maire à régulariser toutes les écritures découlant de l'adoption de cette décision modificative

2014-11-156-DR/FIN – Budget de la Commune : admission en non valeur

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

M. Roblès demande si beaucoup de documents ne sont pas restitués à la Médiathèque.

M. Hervelin indique qu'un inventaire a été fait durant l'été et que grâce à cette mise à jour, il s'avère que peu de documents sont non restitués.

M. le Maire explique que l'admission en non-valeur est une procédure qui émane du comptable public qui, pour ces sommes, est dans l'impossibilité de recouvrer les dettes.

Concernant les autorisations de poursuites refusées, M. Coutier demande par qui elles sont accordées.

M. le Maire précise que le comptable public a un certain nombre de procédures à respecter pour recouvrer la dette et qu'il utilise les moyens mis à sa disposition conformément aux différentes réglementations. Il rajoute qu'il s'agit souvent de personnes ayant changé de lieu de résidence et qu'il est difficile de retrouver.

M. Perret rajoute qu'il peut aussi s'agir de personnes qui sont passées en commission de surendettement et pour lesquelles les poursuites sont refusées.

Vote : 33

Pour : 33

Le Conseil municipal,

ACCEPTE d'admettre en non-valeur la somme figurant sur l'état ci-dessus qui s'élève à 1 908,94 €.

DIT que les crédits nécessaires à l'annulation de cette créance sont inscrits au budget principal de la commune au chapitre 65, article 6541 « créances admises en non valeur ».

2014-11-157-DR/FIN – Budget de la Commune : admission en non valeur

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote : 33

Pour : 33

Le Conseil municipal,

ACCEPTE d'admettre en non-valeur la somme figurant sur l'état ci-dessus qui s'élève à 1 672,24 €.

DIT que les crédits nécessaires à l'annulation de cette créance sont inscrits au budget principal de la commune au chapitre 65 et que cette dépense sera mandatée à l'article 6542 « créances éteintes ».

2014-11-158-DAP – Taxe d'aménagement

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

Vote : 33

Pour : 28

Contre : 2 (Mme Delavenne et M. Claverie)

Abstention : 3 (Mme Faure et MM. Roblès et Poulaert)

Le Conseil municipal,

DECIDE

- de conserver sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5 % ;

- d'exonérer de plein droit :

1° Les constructions aidées (PLAI)

2° Les constructions et aménagements destinés aux services publics

3° Certains locaux des exploitations, des coopératives agricoles et des centres équestres

4° Les constructions et aménagements réalisés dans les périmètres des OIN, des ZAC, et des PUP

5° Les aménagements prescrits par un PPRI

6° La reconstruction de locaux sinistrés sous certaines conditions

7° La reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit ou démolis depuis moins de 10 ans sous certaines conditions

8° Les constructions dont la surface est plus ou moins égales à 5 m²

- d'exonérer totalement en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme:

1° Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 (*logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+*);

- d'exonérer partiellement en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme:

1° Les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation (*logements financés avec un PTZ+*) à raison de 50 % de leur surface;

2° 50% de la surface excédent 100 m² pour les constructions à usage de résidence principale financées à l'aide du prêt à taux zéro renforcé (PTZ +)

- de maintenir à 2000€ le montant de la base imposable des emplacements de parkings non compris dans la surface imposable d'une construction.

DIT que la présente délibération est reconductible de plein droit annuellement sauf renonciation expresse.

DIT que le taux et les exonérations fixés ci-dessus, également reconductibles, pourront toutefois être modifiés tous les ans.

2014-11-159-DAP – Taxe de séjour

Sur le rapport présenté par Madame Nogaro, Maire adjointe

Vote : 33

Pour : 31

Abstention : 2 (Mme Delavenne et M. Claverie)

Le Conseil municipal,

DECIDE

- de fixer comme suite à compter du 1er janvier 2015 et dans les conditions fixées par la présente délibération, les nouveaux tarifs de la taxe de séjour sur le territoire de la commune

Nature de l'hébergement	<i>Ancien tarif de la Taxe communale</i>	Tarif Taxe de séjour communale	Taxe de séjour additionnelle départementale - 10%	Taxe de séjour à régler
Gîtes, Hôtels et meublés de base	0,20 €	0,32 €	0,03 €	0,35 €
Gîtes, Hôtels et meublés 1*	0,23 €	0,36 €	0,04 €	0,40 €
Gîtes, Hôtels et meublés 2*	0,30 €	0,64 €	0,06 €	0,70 €
Gîtes, Hôtels et meublés 3*	0,50 €	0,82 €	0,08 €	0,90 €
Gîtes, Hôtels et meublés 4 et 5*	0,65 €	1,14 €	0,11 €	1,25 €
Camping 1 et 2*	0,20 €	0,20 €	0,02 €	0,22 €
Camping 3* et +	NP	0,41 €	0,04 €	0,45 €
Village vacances	0,30 €	0,55 €	0,05 €	0,60 €

- que la période de perception de la taxe concerne la totalité de l'année
- que les tarifs de la taxe sont fixés ainsi
- que sont exonérés de la taxe de séjour, de plein droit :
 - les enfants de moins de 13 ans
 - les personnes exclusivement attachées aux malades
 - les mutilés, blessés et malades du fait de la guerre et les personnes qui leur sont exclusivement rattachées
 - les mineurs hébergés dans un centre de vacances collectif d'enfants homologué
 - les bénéficiaires des aides sociales (suivant le code de l'action sociale et des familles) personnes âgées qui bénéficient d'une aide à domicile, personnes handicapées en centre pour handicapés adultes, personnes en centre d'hébergement et de réinsertion sociale

- les fonctionnaires et agents de l'Etat appelés temporairement dans une station dans l'exercice de leurs fonctions
- d'exonérer également de la taxe de séjour :
 - les personnes participant au fonctionnement, au développement et au rayonnement de la Ville
- que les réductions suivantes sont applicables :
 - 30% pour les familles comprenant 3 enfants de moins de 18 ans
 - 40% pour les familles comprenant 4 enfants de moins de 18 ans
 - 50 % pour les familles comprenant 5 enfants de moins de 18 ans
 - 75% pour les familles comprenant 6 enfants ou plus de moins de 18 ans
- que la taxe de séjour sera directement perçue par les logeurs pour être reversée à la collectivité
- que chaque logeur est tenu de présenter un registre sur lequel seront mentionnées, à la date et dans l'ordre des perceptions, le nombre de personnes ayant séjourné dans l'établissement, le nombre de nuitées correspondantes, le montant de la taxe perçue ainsi que le cas échéant les motifs d'exonération ou de réduction.

2014-11-160-DAP – Objectifs logements sociaux 2014-2016

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

Vote : 33

Pour : 33

Le Conseil municipal,

DEFINIT l'objectif de réalisation de logements locatifs sociaux pour la période triennale 2014-2016 à 72 logements

PRECISE que ces logements devront être composés d'au moins 30% de Prêts Locatifs Aidés d'Intégrations (PLAI) et au plus de 30% de Prêts Locatifs Sociaux (PLS).

2014-11-161-DGS – Tarif des logements situés dans les enceintes scolaires ou municipales

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

M. Perret rappelle que l'évolution de ces tarifs faisait partie des engagements du précédent mandat et que ces montants n'avaient pas été revus depuis 22 ans.

Concernant les logements pour les enseignants, M. le Maire précise qu'il y a eu des évolutions puisque les instituteurs, de par leur statut, bénéficiaient de logements gratuits, ce qui n'est pas le cas pour les enseignants ayant le statut de professeur des écoles.

Vote : 33

Pour : 31

Abstention : 2 (Mme Delavenne et M. Claverie)

Le Conseil municipal,

FIXE le tarif des logements communaux comme suit :

➤ **logements situés dans les enceintes scolaires :**

LOGEMENTS AYANT VOCATION A FAIRE L'OBJET D'UNE OCCUPATION DE LONGUE DUREE			
désignation	redevance mensuelle	charges	destination
École Charles Durroty F3	490,00 €	À la charge de l'occupant	Prioritairement aux professeurs des écoles en poste sur Tarnos. Location possible aux employés communaux
École Odette Duboy logement n°1 en RDC F3	490,00 €	À la charge de l'occupant	Prioritairement aux professeurs des écoles en poste sur Tarnos. Location possible aux employés communaux
École Odette Duboy logement n°2 à l'étage	Actuellement 228,58 €. Mise en place d'un loyer à niveau intermédiaire à 340€ au 1er mars 2015, puis du tarif définitif à 490€ au 1er septembre 2015.	À la charge de l'occupant	professeurs des écoles en poste sur Tarnos.
École Henri Barbusse maison F3	Actuellement 176,40 €. Mise en place d'un loyer à niveau intermédiaire à 340€ au 1er mars 2015, puis du tarif définitif à 490€ au 1er septembre 2015.	À la charge de l'occupant	professeurs des écoles en poste sur Tarnos.
Ecole Jean Mouchet logement n° 1 en RDC F3	Actuellement gratuit pour les enseignants ayant le statut d'instituteur	À la charge de l'occupant	Enseignants en poste sur Tarnos. Location possible aux employés communaux
	490,00 € pour les enseignants ayant le statut de professeur des écoles		
Ecole Jean Mouchet logement n° 2 à l'étage F3	Actuellement gratuit pour les enseignants ayant le statut d'instituteur	À la charge de l'occupant	Enseignants en poste sur Tarnos. Location possible aux employés communaux
	490,00 € pour les enseignants ayant le statut de professeur des écoles		
LOGEMENTS AYANT VOCATION A FAIRE L'OBJET D'UNE OCCUPATION DE COURTE DUREE			
désignation	Redevance mensuelle	charges	destination
École Jean Jaurès logement n°1 1er étage à gauche F3	300,00 €	charges comprises	D'octobre à juin: mise à disposition des intervenants dans les écoles
	350,00 €	À la charge de l'occupant	Logement provisoire pour les employés communaux ou les enseignants. Durée 4 mois renouvelable une seule fois.

École Jean Jaurès logement n°2 1er étage à gauche F3	300,00 €	charges comprises	D'octobre à juin: mise à disposition des intervenants dans les écoles
	350,00 €	À la charge de l'occupant	Logement provisoire pour les employés communaux ou les enseignants. Durée 4 mois renouvelable une seule fois.

➤ **logements situés dans les enceintes municipales:**

désignation	Redevance mensuelle	charges	destination
CMAC logement n°1 : F3 en RDC	320,00 €	Charges comprises	Accueil ponctuel et gratuit d'intervenants divers et de renforts saisonniers. Possibilité de logement provisoire payant pour les employés communaux ou les enseignants. Durée 4 mois renouvelable une seule fois.
CMAC logement n°3 : F5 1er étage	370,00 €	Charges comprises	Accueil ponctuel et gratuit d'intervenants divers et de renforts saisonniers. Possibilité de logement provisoire payant pour les employés communaux ou les enseignants. Durée 4 mois renouvelable une seule fois.

DIT que le montant de ces redevances sera actualisé à chaque 1er janvier sur la base de l'indice de référence des loyers (IRL)

2014-11-162-DEEJ – Convention d'aide à l'investissement « Plan crèche pluriannuel d'investissement »

Sur le rapport présenté par Madame Baulon, Maire adjointe

Vote : 33

Pour : 33

Le Conseil municipal,

APPROUVE la convention à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de Bayonne.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

2014-11-163-DVCS – Avenant à la convention avec le MEGA CGR

Sur le rapport présenté par Monsieur Havelin, Maire adjoint

M. Poulaert demande combien coûte l'utilisation d'une balayeuse.

M. Bouvier, Directeur Général des Services, indique que le passage deux fois l'an d'une balayeuse

représente un coût relativement équivalent au prix d'une location de salle du CGR et que la convention permet ainsi de satisfaire les deux parties et n'en lèse aucune.

Vote : 33

Pour : 33

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Méga CGR un avenant à la convention relative à la mise à disposition de la salle n°1, 4 fois par an minimum au prix de 840€ TTC par utilisation, pour y organiser des manifestations culturelles

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus au budget

2014-11-164-DR/FIN – Subvention pour projet exceptionnel : association pour la recherche sur les tumeurs cérébrales

Sur le rapport présenté par Monsieur Hervelin, Maire adjoint

Vote : 33

Pour : 33

Le Conseil municipal,

DECIDE d'attribuer à l'Association pour la Recherche sur les Tumeurs Cérébrale, une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 euros (cinq cents euros).

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus au budget 2014.

2014-11-165-CAB – Participation au Congrès des Maires de France

Sur le rapport présenté par Madame Nogaro, Maire adjointe

M. le Maire précise que, dans un souci de préserver les finances de la Commune, il n'y aura pas de frais d'hébergement.

M. Claverie indique qu'il serait intéressant de disposer du rapport établi suite à ce congrès.

M. le Maire explique que ce rapport est disponible sur le site de l'Association des Maires de France.

M. Poulaert demande quel sera le coût de ce déplacement.

M. le Maire indique que l'aller/retour en avion coûte 117,00 €.

Vote : 33

Pour : 31

Abstention : 2 (Mme Delavenne et M. Claverie)

Le Conseil municipal,

ACCORDE un mandat spécial à Monsieur Jean-Marc LESPADÉ, Maire, pour se rendre au 97^e Congrès annuel de l'Association des Maires de France.

DECIDE que seront pris en charge dans le cadre de ce mandat les frais réels de déplacement et de séjour (repas et hébergement) dans la limite des dépenses effectivement engagées à cet effet.

2014-11-166-DAP – Collecte sélective – Conventions SITCOM

Sur le rapport présenté par Monsieur Lapébie, Maire adjoint

Vote : 33

Pour : 33

Le Conseil municipal,

APPROUVE la convention relative à la mise à disposition d'un container semi-enterré destiné à la collecte des ordures ménagères rue Georges Lassalle

APPROUVE la convention relative à la mise à disposition de deux containers semi-enterrés destinés à la collecte des ordures ménagères rue Francisco Goya

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les dites conventions

2014-11-167-DAP – Contrat de vente de gaz pour le logement communal – 6 allée du fils

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

M. Poulaert demande s'il y a eu un appel à concurrence.

M. Claude, Directeur de l'Aménagement et du Patrimoine, précise que le choix du fournisseur est libre mais que GDF SUEZ propose des tarifs régulés bien inférieurs au seuil.

M. Claverie demande quelle sera la finalité de ce logement.

M. Dubert indique que ce logement vient d'être réhabilité dans le but de le louer.

Vote : 33

Pour : 33

Le Conseil municipal,

DECIDE de retenir le contrat établi par GDF SUEZ pour la fourniture d'énergie gaz pour le logement communal situé 6 allée du Fils, pour une durée de un an, avec renouvellement par tacite reconduction par périodes de un an,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat établi par GDF SUEZ sur la base des tarifs suivants :

- abonnement : 183,84 € / an
- consommation : 0,0452 € /kWh

DIT que les sommes nécessaires au règlement de cette dépense sont prévues au budget.

2014-11-168-DR/CPA – Création d'un groupement de commande pour la fourniture et la livraison de matériel espaces verts, végétaux, produits horticoles et dérivés

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

M. Claverie demande si ce marché fera l'objet d'une Commission d'Appel d'Offre (CAO).

M. le Maire indique que ce marché sera sûrement en dessous des montants qui exigent un passage en CAO.

Vote : 33

Pour : 33

Le Conseil municipal,

DÉCIDE de procéder à la constitution d'un Groupement de commandes, composé de la Ville de Tarnos et du Syndicat Intercommunal du Parc des Sports afin d'assurer la fourniture et la livraison de matériel espaces verts, végétaux, produits horticoles et dérivés.

PRÉCISE que M. le Maire de TARNOS sera le coordonnateur du groupement.

ADHERE au groupement de commandes relatif à la fourniture et à la livraison de matériel espaces verts, végétaux, produits horticoles et dérivés.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention jointe à la délibération, portant constitution du groupement de commande.

2014-11-169-DR/CPA – Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

M. Claverie demande si un passage en CAO sera obligatoire pour ce marché.

M. le Maire indique que c'est possible et revient sur la délibération précédente en précisant qu'au vu des coûts du marché actuel, un passage en CAO est envisageable aussi.

M. Poulaert demande quelles sont les conséquences d'une adhésion pour une durée illimitée.

M. Bouvier, précise que cela permet d'éviter de reconduire le groupement au bout de 4 ou 5 ans si on voit plus loin.

M. le Maire rajoute que rien n'empêche la Collectivité de se retirer du groupement si les conditions ne sont plus réunies, ce qui est précisé dans l'article 8 de l'acte constitutif.

Vote : 31

Pour : 31

Mme Delavenne et M. Claverie ne prenant pas part au vote

Le Conseil municipal,

APPROUVE l'adhésion de la Ville de Tarnos au groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

MANDATE les Syndicats Départementaux d'Energies, cités précédemment, pour solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,

APPROUVE la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 7 de l'acte constitutif et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,

S'ENGAGE à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Ville de Tarnos est partie prenante

S'ENGAGE à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Ville de Tarnos est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget

2014-11-170-DR/RH – Adhésion au groupement de commandes pour le marché de fourniture défibrillateurs

Sur le rapport présenté par Monsieur Gonzales, Maire adjoint

M. Coutier demande quels organismes sont susceptibles d'organiser des formations pour l'utilisation de ces défibrillateurs.

M. Lapébie indique que des formations ont déjà été organisées en Mairie par la Croix Rouge Française.

M. le Maire précise qu'il existe une association basée à Soustons qui fait la promotion de l'utilisation de défibrillateurs.

M. Poulaert fait part d'un projet hollandais de drones défibrillateurs avec caméra embarquée par le biais de laquelle le secouriste peut indiquer les gestes à pratiquer.

M. Gonzales précise que l'Association des Maires des Landes assure aussi des formations.

Vote : 33

Pour : 33

Le Conseil municipal,

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes constitué pour la dévolution d'un marché de fourniture et livraison de défibrillateurs (et services associés)

APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes créée à cet effet, jointe en annexe.

AUTORISE la Commission de police, hygiène et sécurité de l'association des maires des landes à

choisir le(s) titulaire(s) du marché et indique que l'assemblée délibérante sera informée des résultats de la mise en concurrence.

DIT que le Président de l'Association des Maires des Landes sera coordonnateur du groupement de commande.

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention et les pièces en découlant.

2014-11-171-DR/RH – Transformation et création de postes

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

M. Claverie demande combien de postes sont créés.

M. le Maire précise qu'il n'y a pas de création effective de poste mais qu'il s'agit de postes vacants.

M. Bouvier rajoute qu'il y a 3 situations évoquées dans cette délibération :

- il va être procédé au recrutement d'un gestionnaire pour la cuisine centrale un poste vacant de Rédacteur ou bien sur un poste de technicien qui sera alors à créer.*
- suite au départ de la Directrice de Cabinet qui a rejoint la DEEJ en qualité de Directrice Adjointe, un poste de catégorie A est vacant au Cabinet du Maire.*
- une collègue avait pris une disponibilité de droit pour suivre son époux militaire mité mais elle peut, de droit, réintégrer les services à temps complet suite au retour de son mari en métropole. Afin de ne pas la placer en surnombre (rémunérée mais non affectée), il est proposé de créer un poste.*

Vote : 33

Pour : 33

Le Conseil municipal,

DECIDE

1) Création de poste sur emplois permanents

Il est proposé au Conseil Municipal de créer **un poste d'attaché territorial (catégorie A) au sein de la Direction de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse** dans le cadre de la création d'un poste de Directeur Adjoint.

A noter, le Comité Technique sera saisi de la modification de l'organigramme de cette Direction lors de sa séance du 18 novembre prochain.

2) Transformations et modifications de poste

- Dans le cadre de l'évolution des services municipaux, il est proposé de pourvoir un poste de responsable du service restauration collective et entretien en régie au sein de la Direction de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse.** Le Conseil Municipal n'est pas amené à créer de poste supplémentaire du fait de l'existence d'un **poste de rédacteur (catégorie B)** vacant sur le tableau des effectifs 2014. Cependant il **autorise le recrutement sur ce poste d'un candidat titulaire d'un des grades des cadres d'emplois des rédacteurs ou des techniciens.** Dans l'hypothèse d'un recrutement dans la filière technique, ce poste sera transformé lors d'un prochain Conseil.

- Enfin, le Maire informe le Conseil Municipal du recrutement d'un nouveau **Directeur de Cabinet et l'existence d'un poste vacant de catégorie A filière administrative** au tableau des effectifs .

3) Modification de temps de travail

Dans le cadre de la réintégration d'un agent en disponibilité de droit, il est proposé au Conseil Municipal de **modifier le temps de travail d'un poste vacant de titulaire adjoint technique de 2ème classe** de la façon suivante :

Ancienne durée de travail	Grades	Modification (nouvelle durée de travail)	Commentaires
Poste à 26h00	Adjoint technique de 2ème classe	1 poste à 35h00 TC	Réintégration après dispo de droit

PRECISE

L'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984, prévoit qu'il est possible de recruter un agent non titulaire sur un poste permanent afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire et au regard des besoins de continuité du service. En toute hypothèse, ce contrat ne pourra être prolongé dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Ainsi, il est proposé d'autoriser, dans l'hypothèse infructueuse du recrutement d'un fonctionnaire, le recrutement d'agents non titulaires sur les deux postes susvisés :

- un poste de rédacteur ou de technicien territorial (gestionnaire responsable de service restauration collective et entretien en régie)
- un poste d'attaché territorial (Directeur de Cabinet)

ADOPTE la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi sont inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

La rémunération afférente à ces emplois sera fixée conformément aux statuts particuliers correspondants augmentée du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

2014-11-172-CAB – Motion de protestation contre une éventuelle suppression de formations au lycée professionnel Ambroise Croizat

Sur le rapport présenté par Madame Dufau, Maire adjointe

M. Poulaert demande combien d'élèves sont concernés.

Mme Dufau précise qu'il s'agit d'environ 80 élèves par an.

Vote : 33

Pour : 33

Le Conseil municipal,

DÉNONCE ce projet de restructuration de la carte des formations en Aquitaine

DEMANDE à ce que les deux formations ELEEC et TCI proposées au Lycée Ambroise Croizat soient maintenues au vu de leur succès et de leur réelle implantation sur le secteur

DEMANDE en conséquence au Recteur d'Académie et au Conseil régional de revoir leur position

2014-11-173-CAB – Motion de protestation contre la suppression du fonds d'amorçage pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires

Sur le rapport présenté par Madame Dufau, Maire adjointe

M. Claverie précise que ce fonds d'amorçage n'était pas prévu pour l'année scolaire 2015/2016.

M. le Maire explique que c'est pour cette raison que le Conseil municipal est amené à demander sa pérennisation et son changement de nom.

Il rappelle que l'Association des Maires de France défend aussi cette idée.

Vote : 33

Pour : 33

Le Conseil municipal,

DÉNONCE le désengagement de l'État dans les domaines de l'éducation et le non financement d'une mesure imposée sans concertation aux communes

DEMANDE à ce que le « fonds d'amorçage » ne soit pas seulement prolongé, mais soit bien durablement pérennisé dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires.

DEMANDE à ce que le nom même de ce « fonds d'amorçage » soit modifié afin de souligner cette pérennisation

Tarnos, le 13 novembre 2014

Le Maire

Jean-Marc LESPADÉ